

RÈGLEMENT INTERIEUR



PÉRIODE D'OUVERTURE

Le camping est ouvert à la clientèle touristique d'avril à novembre. La période basse saison s'étend **d'avril au début juillet et de fin août à fin novembre. La période haute saison s'étend du début juillet à la fin du mois d'août.**

CONDITION D'ADMISSION

Conformément à l'article I du décret du 7.2.1959, aucune personne ne peut être acceptée sur ce terrain sans l'accord du Directeur ou de son représentant, celui-ci a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping la Presqu'île de Champaubert implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Le terrain de Camping de la Presqu'île de Champaubert est exclusivement réservé à la clientèle de tourisme. Sont exclus de la clientèle de tourisme les travailleurs ambulants ou occasionnels, les forains, les rassemblements communautaires ou à caractères religieux.

RÉSERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 3 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe.

Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail. Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

FORMALITÉS

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable se présenter à la réception pour y remplir les formalités complètes d'inscription. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs ne seront pas admis.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1 - Le nom et les prénoms ;
- 2 - La date et le lieu de naissance ;
- 3 - La nationalité ;
- 4 - Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents, tuteurs.

INSTALLATION

La caravane, le camping-car ou la tente, ainsi que tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives du personnel d'accueil. Toute installation doit être conforme et réglementaire.

PAIEMENT DU SÉJOUR

Pour les séjours avec réservation, le solde doit être réglé 1 mois avant l'arrivée ou à l'arrivée le cas échéant. Pour les séjours sans réservation, le règlement devra être effectué à l'arrivée ou au plus tard, la veille de votre départ (avant 18h), suivant le tarif affiché et le nombre de nuits passées au camping (décompte de midi à midi). Passé midi, une journée supplémentaire sera due.

ARRIVÉE/DEPART

Les heures d'arrivées pour les emplacements se font à partir de 14h00, 16h00 pour les mobiles-homes les départs se feront avant 12h00 pour les emplacements, 10h00 pour les mobiles-homes en cas d'arrivée après la fermeture de la réception, nous vous accueillons jusqu'à 21h00, uniquement après nous avoir averti au préalable, par téléphone de votre arrivée tardive.

En cas de non présentation, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement ou le mobile-home dans un délai de 24 heures après la date de votre arrivée supposée...

VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et qui en auront fait la demande à la réception. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations du terrain de camping ne sont pas accessibles aux visiteurs. Chaque visiteur doit s'adresser à l'accueil et doit s'acquitter d'un droit d'entrée de 5€/pers ; les visiteurs sont uniquement acceptés si le nombre de personnes n'excède pas le maximum par locatif ou emplacement. Leurs véhicules sont garés à l'extérieur du camping et ne peuvent en aucun cas entrer à l'intérieur du camping.

ANIMAUX

Les animaux sont admis qu'après accord de la direction et dans les locations réservées à leur accueil. **L'accès aux espaces communs (piscine, sanitaires, etc.) ne leur est pas autorisé.** Ils doivent être tenus en laisse en permanence et rester sous la surveillance constante de leur maître.

Il y a des sacs à disposition pour ramasser les déjections de vos animaux (CANISACS) à l'accueil. Ils ne peuvent en aucun cas être laissés seuls. Les propriétaires d'animaux veilleront tout particulièrement à empêcher ou à nettoyer les éventuelles souillures. Une redevance journalière est due pour chaque animal. La direction se réserve le droit de demander au campeur ayant un animal de quitter le camping immédiatement si ces règles ne sont pas respectées.

Les chiens de 1^{ère} catégorie "chiens d'attaque" (Pit-bulls...) et de 2^{ème} catégorie "chiens de garde et de défense" (rottweiler et autres) sont interdits.

PROTECTION DES MINEURS

Selon les dispositions du code de santé publique et la loi « Bachelot » du 22 juillet 2009 la vente d'alcool aux mineurs est interdite dans les commerces. La consommation d'alcool sous forme de canettes ou de bouteilles en verre n'est pas autorisée en dehors des emplacements, locatifs et des commerces.

PISCINE

L'accès à la piscine est réservé aux campeurs. Le règlement intérieur affiché à l'entrée doit être respecté.

Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné par une expulsion temporaire de l'espace aquatique. L'accès aux enfants de - de 12 ans non accompagnés n'est pas autorisé. La baignade des enfants est sous la responsabilité des parents. Le port du bracelet est obligatoire de juillet à aout. **Il est strictement interdit de poser des affaires (des casiers seront mis à votre disposition) de l'autre côté du pédiluve, ni autour de la piscine, ni d'amener des chaises et transats autour de la piscine.** Horaires d'ouverture basse saison 10h - 19h/ haute saison 10h - 21h.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

A l'intérieur du camping, **les véhicules roulent au pas 10km/heure**. Ne peuvent y circuler que ceux appartenant aux campeurs y séjournant. **La circulation est interdite entre 22h30 et 7h00**. Aucun véhicule n'est autorisé à entrer ou sortir pendant ces horaires, la barrière est fermée (ainsi que le portillon près du restaurant). Le véhicule est alors garé à l'extérieur du camping. Pour ne pas entraver la circulation, le stationnement est strictement interdit sur les voies de circulation, les passages desservant plusieurs emplacements et ailleurs que sur l'emplacement où vous séjournez.

Vous pouvez accéder au camping **entre 22h30 et 7h00** par le portillon situé près de la barrière avec le code d'accès **C12247**.

SILENCE ET BRUIT

Les usagers du camping doivent éviter tous bruits entre **22h00 et 7h00**, tous jeux ou toutes discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent donc être réglés en conséquence, les fermetures des coffres et portières aussi discrètes que possible et en règle générale, toute utilisation de quelque matériel que ce soit. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.

Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

TENUE ET INSTALLATION

Une tenue correcte et décente est exigée. **Chacun doit veiller au bon aspect de son installation et à la propreté de son emplacement**. Celui-ci sera laissé dans son état initial lors du départ. Toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping est interdite. L'étendage du linge, non autorisé à partir des arbres, n'est toléré que s'il est discret. Les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** accompagner leurs jeunes enfants aux sanitaires et autres points d'eau. Les plantations doivent être respectées.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Il est formellement interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et à la réception. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à la réception.

JEUX

Les enfants sont placés sous la surveillance des parents. Toute anomalie constatée doit être signalée à la réception.

SÉCURITÉ

Incendie : seuls les barbecues sur pieds sont autorisés (pas de foyers au sol. Il est indispensable de prévoir une réserve d'eau d'au moins 5 litres à proximité. En cas d'incendie, avisez immédiatement la direction. Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception.

VOLS

La direction n'est en aucun cas responsable des vols commis sur le terrain. Signalez immédiatement à la réception la présence dans le camping de toute personne vous paraissant suspecte. Bien que la surveillance soit assurée tous les jours, les usagers du camping sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

INSTALLATIONS INOCCUPÉES (GARAGE MORT, PARKING) :

Aucun matériel non occupé ne pourra être laissé sur le terrain.

LA DIRECTRICE DU CAMPING

Elle est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. Elle a le devoir de sanctionner tout manquement grave au règlement et si nécessaire, d'expulser leurs auteurs.

**EN VOUS DEMANDANT VIVEMENT DE BIEN VOULOIR
RESPECTER CES CONSIGNES POUR LE BIEN-ÊTRE
DE CHACUN, LA DIRECTION SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
ET VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES VACANCES.**